
UNIFEM AT A GLANCE

Droits des femmes

Tous les programmes de l'UNIFEM soutiennent les droits des femmes, car les femmes subissent chaque jour des violations de leurs droits fondamentaux dans le monde entier. Leurs droits sont violés lorsqu'elles sont plus pauvres que les hommes, lorsqu'elles sont victimes de discrimination dans l'accès à la terre et à l'emploi ou qu'elles sont exclues des décisions qui concernent leur existence. Elles se heurtent à d'autres obstacles lorsqu'elles se voient refuser l'accès à l'éducation ou aux soins de santé ou sont victimes de pratiques traditionnelles nocives.

L'UNIFEM intervient : des stratégies qui changent les choses

Les principes inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration universelle des droits de l'homme inspirent l'action de l'UNIFEM dans le domaine des droits des femmes. Ces instruments déterminants préconisent l'égalité des femmes dans tous les domaines. Le Fonds s'inspire également de traités internationaux concernant, notamment, les droits civils et politiques, les droits de l'enfant et l'élimination de la discrimination raciale.

Des programmes axés sur les droits : Le soutien de l'UNIFEM à la promotion des droits des femmes commence par la prise en compte systématique des droits dans ses quatre domaines fondamentaux de programmation : la diminution de la pauvreté féminine, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA et la réalisation de l'égalité des sexes dans la gouvernance démocratique. La programmation axée sur les droits suppose que l'on s'intéresse tout d'abord aux groupes les plus marginalisés, même à l'intérieur de la population féminine, et que la priorité absolue soit accordée à la participation et à l'autonomisation des femmes.

La CEDAW : Comme les femmes du monde entier invoquent de plus en plus la CEDAW pour faire valoir leurs droits, l'UNIFEM soutient des projets qui mettent en évidence les écarts entre les législations nationales et la Convention et qui en même temps cherchent à en réaliser les promesses. L'UNIFEM prête son concours à des gouvernements dans la recherche de politiques et législations allant dans le sens de la CEDAW et dans le suivi des progrès accomplis. La collaboration entre gouvernements et groupements féminins aide à identifier les lacunes dans la mise en application de la Convention tandis que les réalités quotidiennes sont prises en compte au niveau des décisions à l'échelle nationale.

À l'œuvre dans le monde entier

L'UNIFEM encourage l'autonomisation des femmes, leurs droits et l'égalité entre les sexes au niveau mondial à travers ses 15 bureaux sous-régionaux et deux bureaux nationaux qui appuient des programmes nationaux et multinationaux.

L'Afrique

L'UNIFEM a montré aux femmes du continent comment inclure les normes de la CEDAW dans le cadre de l'adoption du Protocole relatif aux droits de la femme adopté par l'Union africaine. Au Kenya, l'UNIFEM a aidé des groupements féminins dans la révision de la Constitution qui a débouché sur de nouvelles dispositions radicales concernant le droit à la propriété, le droit de la famille et de la nationalité. Le réseau de femmes juges d'Afrique australe, qui bénéficie du soutien de l'UNIFEM, cherche à éliminer la discrimination sexiste dans le système judiciaire, à améliorer la représentation des femmes dans la

magistrature et à encourager au niveau national l'adoption de normes internationales en matière de droits humains.

Les États arabes

Répondant aux préoccupations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Maroc a modifié, avec l'aide de l'UNIFEM, son droit de la famille pour mettre en avant l'égalité et les responsabilités communes des époux. Dans six pays arabes, l'UNIFEM a constitué un réseau de spécialistes des droits des femmes et de la CEDAW.

L'Asie et le Pacifique

Le Ministère samoan de la condition féminine a fait appel à l'UNIFEM pour réunir de hauts responsables nationaux, des organisations communautaires, des représentants d'administrations locales et de groupements féminins pour élaborer un plan d'action national sur la CEDAW. Au Népal, où les droits des travailleuses migrantes sont régulièrement violés, le Gouvernement a décidé de leur imposer des séances d'orientation avant de partir pour l'étranger. Les femmes sont ainsi informées de leurs droits, en vertu de la législation du travail, et des sources d'assistance en cas de besoin.

L'Europe centrale et orientale et la Communauté des États Indépendants

Au Kirghizstan, les femmes rurales constituent l'un des segments les plus vulnérables de la société, mais des formes de discrimination profondément ancrées excluent la plupart d'entre elles des avantages de la réforme foncière. L'UNIFEM a mené son action sur plusieurs fronts : l'élaboration de programmes et la rédaction de modifications au Code foncier; la formation de représentants d'administrations locales dans le domaine de l'assistance aux femmes, et l'information des femmes rurales au sujet de leurs droits et de la manière de les faire valoir.

L'Amérique latine et les Caraïbes

L'aide continue de l'UNIFEM permet au service de science sociale pour l'Amérique latine de vérifier chaque année si les gouvernements honorent les promesses d'égalité entre les sexes; les groupements féminins de la région utilisent un indice de la réalisation des engagements dans leurs discussions avec les pouvoirs publics. Au Brésil, le projet d'égalité raciale établit un lien entre race et sexe dans le cadre d'initiatives concernant l'analyse budgétaire, la planification, l'égalité des chances et la ventilation des données selon le sexe.

Au niveau mondial

Au titre du Programme "Global to Local", des ONG féminines assistent aux réunions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au Siège de l'ONU à New York. Les femmes sont ainsi informées au sujet de la Convention et de son mécanisme d'information, et peuvent faire connaître au Comité leur point de vue sur l'état de la CEDAW dans leurs pays. Les bureaux extérieurs de l'UNIFEM aident également les femmes à rédiger des contre-rapports lorsque leurs pays présentent une mise à jour au Comité.